

170223 - Lui est il permis de mentir pour cacher son aumône?

question

Il est certes préférable de ne pas mentionner le nom au moment de remettre son aumône (à quelqu'un). Dans certaines circonstances, il n'est pas possible pour le transmetteur d'un don de dissimuler le nom du vrai donateur, lui est il permis de dire : ça m'a été remis par une personne pour que j'en fasse un don, ou cela serait il un mensonge ? J'espère recevoir vos suggestions pour m'éviter d'être tenté par le désir de se faire voire ou entendre et afin que mon intention reste sincère à l'égard du Très haut et Transcendant.

la réponse favorite

Premièrement, la dissimulation d'une aumône surrogatoire est préférable à son exhibition. A ce propos, Abou Hourayra (P.A.a) a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « sept (personnes) seront abritées par Allah sous son ombre lors qu'il n'en y aura pas une autre...Il cite parmi elles **«un homme qui fait une aumône avec une discrétion telle que sa main gauche ne saura pas ce que sa main droite a dépensé.»** (rapporté par al-Boukhari,1334 et par Mouslim,1712). L'expression **«ne saura pas..»** reflète une exagération dans la dissimulation de l'aumône. Dans certains cas , son exhibition peut revêtir un intérêt comme le fait d'amener les autres à suivre son exemple. Pour en savoir davantage, voir la réponse donnée à la question n° 145557.

Deuxièmement, quand quelqu'un prélève une aumône de ses biens et dit à un autre: **«cette aumône provient d'un autre»**, il ment. Or , le mensonge est prohibé. S'il veut dissimuler l'affaire de sorte que personne ne soit au courant de cette aumône, il n' y a aucun mal à employer un langage détourné et à recourir à un style allusif en cas de besoin. Il peut dire: ce bien ne m'appartient pas entendant là que le bien appartient en réalité à Allah. Il peut aussi dire : ce bien appartient à l'un des auteurs d'aumônes qui veut en faire une aumône en entendant parler de lui-même, ou d'autres expressions justes qui permettent de réaliser l'objectif visé qui est la dissimulation de l'aumône. Pour en savoir

davantage sur le style détourné, voir la réponse donnée à la question n° 45865 et la question n° 27261.